

FORMULAIRE AIDE AUX VACANCES ENFANTS ET FAMILLES

ANNEE 2025 (du 01/01/2025 au 25/11/2025)

Formulaire et justificatifs à retourner au plus tard le 25/11/2025

DEMANDEUR (allocataire)

N° de Sécurité Sociale :

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Activité :

Non Salarié

Salarié agricole

Autre situation :

	NOM – Prénoms enfants concernés	Date de naissance
1 ^{er} enfant		
2 ^e enfant		
3 ^e enfant		
4 ^e enfant		
5 ^e enfant		

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE L'AIDE AUX VACANCES

(1 seul forfait d'aide par an et par enfant de 6 à 17 ans- âge au moment du séjour)

Séjours collectifs enfants dans l'Union Européenne

Séjours collectifs enfants agréés SDJES* (périodes vacances scolaires- 4 nuitées minimum) : camps, colonies

Séjours collectifs enfants organisés par l'établissement scolaire : séjours linguistiques, classes de neige, classes vertes

Vacances familiales en France, 2 nuitées minimum

campings agréés

centres de vacances, résidences hôtelière

chambres d'hôtes, gîtes ruraux

locations hébergements (plateformes)

location de camping-car

-Numéro Siret du loueur obligatoire-

Séjour : du

au

Coût de la location ou du séjour collectif :

Coût du séjour collectif (agréé SDJES*) :

Euros => aide à payer à la famille

Euros => aide à payer au tiers à la famille

Montant du quotient familial du mois de

:

euros (mois de la demande)

Cette aide est payée **dans la limite des fonds disponibles, à réception du dossier complet de demande avec les justificatifs** :

- ✓ Facture certifiée payée pour les vacances familiales et les séjours collectifs **ou** facture proforma pour les séjours collectifs agréés SDJES (si paiement au tiers).
- ✓ La copie de l'attestation quotient familial du mois de la demande.

La MSA ALPES-VAUCLUSE se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations contenues dans cette déclaration. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausse déclaration, (article L 377.1 du code de la sécurité sociale – article L 441.1 du code pénal).

Je confirme ma demande et atteste sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur cet imprimé.

Fait à

, le

AIDE AUX VACANCES ENFANTS ET FAMILLES

ANNEE 2025 (du 1/01/2025 au 25/11/2025)

Grâce à l'Aide aux vacances enfants et familles, bénéficiez d'une aide financière pour votre enfant, au choix, pour :

1. Couvrir une partie du coût du séjour collectif de votre(vos) enfant(s) dans le territoire de l'union européenne et leur faciliter l'accès au départ des :
 - Séjours collectifs agréés par le SDJES (*Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports) en période de vacances scolaires (à partir de 4 nuitées) : camps, colonies...
 - Séjours collectifs organisés par l'établissement scolaire : séjours linguistiques, classes de neige, classes vertes....

Les dépenses éligibles pour bénéficier de l'aide aux vacances pour les séjours collectifs de votre(vos) enfant(s) sont le tarif proposé par l'organisateur du séjour.

2. couvrir une partie de vos frais d'hébergement et vous faciliter l'accès aux vacances en famille en France.
 - Séjours en famille (2 nuitées minimum) : week-end ou pendant les vacances scolaires (hors vacances Noël)

Les dépenses éligibles pour bénéficier de cette aide sont les frais d'hébergement : campings agréés, gîtes ruraux, centres de vacances, chambres d'hôtes, résidences hôtelières, locations hébergements, Appart'hôtels, location (en France) de camping-car. Le numéro Siret du loueur devra figurer obligatoirement sur toute facture justificative acquittée.

PUBLIC :

- Vous avez des droits ouverts en prestations familiales à la MSA Alpes-Vaucluse pour un enfant au moins.
- Votre(vos) enfant(s) est(sont) âgé(s) de 6 à 17 ans au moment du séjour,
- Votre quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 850 €.

LE MONTANT DE L'AIDE, par enfant, varie en fonction de votre Quotient Familial :

Quotient familial (en euros)	Montant de l'aide (en euros)
0 à 400	300
de 401 à 850	200

Pour retrouver votre quotient familial, rendez-vous dans votre « espace privé » sur le site MSA Alpes-Vaucluse dans la rubrique Famille, Logement > Enfance.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- La période d'utilisation de l'aide aux vacances, pour 2025, est du 1er janvier au 25 novembre,
- Aide limitée à une utilisation du forfait par an et par enfant.
- L'aide MSA sera proratisée si la facture est inférieure au droit,
- Non cumulable avec le dispositif Partir pour rebondir,
- L'aide est soumise à une enveloppe budgétaire limitative,
- Les demandes reçues après la date limite mentionnée sur le formulaire de demande ou incomplètes ne pourront pas être acceptées.
- L'envoi de ce formulaire de demande ne vaut pas accord.

MODALITES DE DEPÔT DE CETTE DEMANDE :

Depuis votre espace privé :

[alpesvaucluse.msa.fr/Mon espace privé/contact & échanges/envoyer un document/
.. d'autres documents/\(préciser le nombre de documents à télécharger et télécharger\)/Transmettre](https://alpesvaucluse.msa.fr/Mon%20espace%20priv%C3%A9/contact%20&%20%C3%A9changes/envoyer%20un%20document/%20..%20d'autres%20documents/(pr%C3%A9ciser%20le%20nombre%20de%20documents%20%C3%A0%20t%C3%A9l%C3%A9charger%20et%20t%C3%A9l%C3%A9charger)/Transmettre)

Par mail : aideauxtempslibres.blf@alpesvaucluse.msa.fr

Par voie postale : MSA Alpes-Vaucluse Service de l'Action Sanitaire et Sociale
1 Place des Maraîchers
CS 60505 84056 AVIGNON cedex 9

Pour toute information, relative à cette demande, contact téléphonique au 04 90 13 60 93